



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
24 octobre 2017
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2018
22-26 janvier 2018, New York
Point 1 de l'ordre du jour provisoire
Questions d'organisation

**Rapport de la deuxième session ordinaire de 2017
(5-11 septembre 2017, New York)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Questions d'organisation	2
<i>Débat consacré au PNUD</i>	2
II. et IV. Déclaration de l'Administrateur et plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021, notamment les questions financières, budgétaires et administratives	2
III. Dialogue structuré sur le financement du PNUD	6
V. Évaluation	9
VI. Programmes de pays et questions connexes	11
XV. Fonds d'équipement des Nations Unies	12
<i>Débat consacré au FNUAP</i>	13
VII. et VIII. Déclaration de la Directrice exécutive et plan stratégique du FNUAP pour la période 2018-2021, notamment les questions financières, budgétaires et administratives	13
IX. Dialogue structuré sur le financement du FNUAP	17
X. Programmes de pays et questions connexes	19
<i>Débat consacré à l'UNOPS</i>	20
XI. Déclaration de la Directrice exécutive et présentation du plan stratégique pour la période 2018-2021	20
<i>Débat consacré aux questions communes</i>	22
XII. Questions financières, budgétaires et administratives	22
XIII. Mesures prises à l'issue de la réunion du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida	23
XIV. Visites sur le terrain	25
XVI. Questions diverses	26



I. Questions d'organisation

1. La deuxième session ordinaire de 2017 du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 5 au 11 septembre 2017.

2. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour et le plan de travail de sa deuxième session ordinaire de 2017 (DP/2017/L.3), ainsi que le rapport sur les travaux de sa session annuelle de 2017 (DP/2017/18). Il a également approuvé le projet de plan de travail annuel pour 2018 (DP/2017/CRP.2) et le plan de travail provisoire de la première session ordinaire de 2018. Les deux documents seront présentés au Conseil pour adoption à la première session ordinaire de 2018. Le Conseil a aussi approuvé le plan de travail provisoire de la session extraordinaire de 2017 (28 novembre 2017).

3. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2017 seront publiées sous la cote DP/2018/3, dans un document qui pourra être consulté sur le site Web du Conseil.

4. Dans sa décision 2017/29, le Conseil d'administration a arrêté le calendrier ci-après pour ses sessions de 2018 :

Première session ordinaire :	22-26 janvier 2018
Session annuelle :	4-8 juin 2018
Deuxième session ordinaire :	4-7 septembre 2018

Débat consacré au PNUD

II. et IV. Déclaration de l'Administrateur et Plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021, notamment les questions financières, budgétaires et administratives

Déclaration de l'Administrateur

5. Lorsqu'il s'est exprimé pour la première fois devant le Conseil d'administration (le texte de sa déclaration peut être consulté sur le site Web du Conseil) en tant qu'Administrateur du PNUD, M. Achim Steiner a appelé l'attention sur le fait que pour appliquer le programme de développement mondial, le PNUD devait savoir saisir les occasions qui se présentaient et relever les défis toujours changeants qui se posaient. La réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable était une tâche complexe, qui exigeait une démarche « véritablement intégrée » pour ne laisser personne de côté et il fallait pouvoir compter sur un ensemble différent de compétences pour identifier et gérer les risques de manière judicieuse. Certaines mégatendances pouvaient faire obstacle aux efforts déployés, comme la pauvreté persistante et les inégalités grandissantes, la croissance rapide de la population, les migrations, l'urbanisation, la dégradation de l'environnement et les changements climatiques, ainsi que l'évolution des schémas de coopération et de financement.

6. Le PNUD entendait relever ces défis par des politiques et des programmes intégrés de très bonne facture, qui tiennent compte des réalités propres aux pays et soient propices à la réalisation des objectifs, tout en travaillant avec ses partenaires du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM) pour faire en sorte que le système des Nations Unies pour le développement soit à la hauteur de la tâche. Le PNUD faisait sienne la vision du Secrétaire général qui entendait réformer

le système des Nations Unies pour le rendre plus efficace grâce à une meilleure collaboration et pour obtenir des résultats probants au profit des populations. Le Conseil d'administration jouait un rôle indispensable en aidant le PNUD à donner la pleine mesure à son potentiel, et le PNUD veillerait à lui fournir les informations et les éléments factuels dont il aurait besoin pour donner des orientations stratégiques à la direction. L'Administrateur souhaitait nouer avec le Conseil d'administration un partenariat qui repose sur un dialogue permanent sincère et ouvert, le respect mutuel et l'entraide.

7. S'agissant du Plan stratégique pour la période 2018-2021, l'Administrateur a noté que son élaboration évoluait rapidement, grâce à la précieuse participation des membres du Conseil et à leurs contributions. L'élaboration du Plan stratégique intervenait dans le contexte de l'orientation donnée dans l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies de 2016 (A/RES/71/243) et s'appuyait sur l'évaluation indépendante conjointe du Plan stratégique et des programmes mondial et régionaux du PNUD (DP/2017/32), ainsi que sur l'évaluation conjointe de l'efficacité institutionnelle du PNUD (DP/2017/21). Le PNUD avait pris l'engagement ferme d'en appliquer les recommandations, à commencer par celles concernant l'égalité des sexes et la coopération Sud-Sud. Le nouveau plan avait pour but d'optimiser la capacité du PNUD à aider les pays à réaliser le Programme 2030 et de répondre efficacement à des besoins nouveaux et émergents dans un monde de plus en plus tumultueux, en privilégiant les plus pauvres et les plus marginalisés. En faisant fond sur les atouts qui étaient les siens et sur la capacité collective des organismes des Nations Unies, le PNUD répondrait de manière adaptée aux besoins propres aux différents pays, qu'il s'agisse des pays les moins avancés, des pays à revenu intermédiaire ou des petits États insulaires en développement.

8. Le PNUD ferait fond sur ses nombreux atouts : une forte présence sur le terrain, des relations de confiance de longue date avec les gouvernements et d'autres partenaires et une capacité singulière à mettre au point et à aider à mettre en œuvre des solutions de développement multiseCTORIELLES et intégrées. En s'appuyant sur deux grands points d'ancrage – à savoir des plateformes d'appui à la réalisation des objectifs de développement durable au niveau des pays et des services de conseil et d'aide à l'exécution des initiatives de développement au niveau mondial, le PNUD entendait fournir des solutions de développement adaptées aux différents contextes, en aidant les pays à suivre les trajectoires de développement de leur choix, dans le but ultime d'atteindre les objectifs de développement durable. Cela passerait par la conception de solutions types en matière de développement, visant à montrer les progrès tangibles accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable sur le terrain. Chaque solution type viserait à entraîner des transformations positives pour aider les pays à atteindre leurs objectifs dans le cadre du Programme 2030.

9. L'Administrateur a souligné que pour que le nouveau plan puisse être appliqué, il fallait que le modèle d'activité du PNUD soit financièrement viable et que le PNUD soit à la hauteur de la tâche. Pourtant, les ressources de base s'amenuisaient tant en valeur relative qu'en valeur absolue et les coûts réellement engagés n'étaient pas recouverts dans leur totalité. L'Administrateur avait donc lancé un examen systématique du modèle d'activité du PNUD dans le but d'accélérer l'obtention de résultats programmatiques de qualité en vue de la réalisation des objectifs de développement durable et d'élaborer des scénarios envisageables pour accroître la viabilité financière du PNUD. Ce serait un processus inclusif, qui ferait une large place aux partenariats et à la collaboration interorganisations, et qui devrait être achevé dans un délai de six mois à un an. L'Administrateur espérait que grâce au nouveau plan stratégique, les États Membres pourraient placer dans le

PNUD la confiance nécessaire pour relever le niveau des ressources de base et les rendre plus prévisibles, un thème étudié en détail dans le cadre du dialogue sur les financements structurés (point III).

10. En conclusion, l'Administrateur a souligné que le PNUD entendait permettre l'application des programmes de développement mondiaux, et en particulier du Programme 2030, qui occupait une place centrale, y compris dans le cadre des missions MAPS (intégration, accélération et appui politique). Le PNUD aiderait les pays qui traversent des crises ou des conflits en s'efforçant d'assurer la continuité entre aide humanitaire et aide au développement et en renforçant la résilience.

11. Le Conseil d'administration a félicité le nouvel Administrateur au sujet de sa nomination et l'a remercié de superviser la finalisation du nouveau plan stratégique et du nouveau budget du PNUD pour la période 2018-2021, en étroite dialogue avec les États Membres. Les délégations ont salué d'une seule voix les progrès accomplis dans l'élaboration du nouveau plan et se sont réjouies d'y voir reflétées leurs orientations et de constater qu'il était solidement ancré dans le Programme 2030, les objectifs de développement durable et l'examen quadriennal de 2016 et qu'il s'inscrivait dans la vision qui était celle du Secrétaire général concernant la réforme, à savoir d'équiper le système des Nations Unies pour le développement pour qu'il soit en mesure d'appliquer le Programme 2030. Elles attendaient avec intérêt d'adopter le nouveau plan lors de la session extraordinaire du Conseil d'administration en novembre 2017.

12. Les délégations ont accueilli avec satisfaction l'esquisse préliminaire du nouveau plan, qui voyait l'accent mis sur le mandat de l'organisation et les atouts qui étaient les siens en matière de développement durable, de gouvernance démocratique, de consolidation de la paix et de résilience face aux changements climatiques et aux catastrophes, à l'appui de ses objectifs ultimes d'élimination de la pauvreté et de réduction des inégalités. Elles se sont félicitées que l'accent soit mis sur des questions intersectorielles telles que l'égalité des sexes, la réduction des risques de catastrophe et le relèvement rapide. Elles se sont réjouies que le nouveau plan soit axé sur l'instauration et l'approfondissement de partenariats au sein du système des Nations Unies pour le développement et en dehors, et que soit adoptée une démarche holistique à l'échelle du système, avec la prévention pour objectif premier. Elles se sont aussi félicitées de l'inclusion dans le plan de solutions de développement types et ont accueilli avec satisfaction le chapitre du plan qui était commun aux quatre fonds et programmes.

13. De nombreuses délégations ont souligné que l'élimination de la pauvreté et la réduction des inégalités étaient d'une importance prioritaire dans le cadre du mandat du PNUD, centré sur les mesures à prendre pour remédier aux causes profondes de ces phénomènes et venir en aide aux plus défavorisés et marginalisés. Un certain nombre de délégations ont souligné qu'en vertu du nouveau plan, le PNUD serait amené à jouer un rôle de chef de file dans la réforme du secteur public et le renforcement des institutions et la promotion de sociétés pacifiques et inclusives et à s'affirmer comme un partenaire clef de l'action en faveur du climat et de l'environnement à l'appui de la résilience. L'adoption d'une démarche axée sur les droits de la personne a été jugée cruciale et plusieurs délégations ont estimé que le PNUD aurait un rôle de plus en plus important à jouer pour assurer la continuité entre l'action humanitaire et l'aide au développement.

14. Les membres du Conseil d'administration ont exprimé leur plein appui au système des coordonnateurs résidents et ont souhaité voir ses ressources réalignées pour qu'il soit à la hauteur de la tâche, tout en continuant de partager les coûts avec le GNUM. Ils ont souligné que les coordonnateurs résidents et le système des coordonnateurs résidents devaient être exemplaires en termes de bonne direction,

d'efficacité, d'optimisation des ressources, d'application du principe de responsabilité, de transparence et de performance. S'agissant du programme de réforme du Secrétaire général, d'autres délégations ont fait observer que, la réforme du système des coordonnateurs résidents ne devait pas compromettre l'efficacité des activités menées et les résultats.

15. Un groupe de délégations a souligné qu'il importait de répondre aux besoins particuliers des pays à revenu intermédiaire de manière globale et exhaustive, en mettant l'accent sur les problèmes multidimensionnels. Elles ont souligné la nécessité d'élaborer des critères allant au-delà du simple revenu par habitant pour tenir compte du caractère multidimensionnel des défis contemporains et futurs. Elles ont appelé à la tenue d'un débat ouvert sur le thème du « développement en phase de transition », et notamment à l'adoption d'une nouvelle approche des politiques suivies en matière de retrait des pays de la liste et à la mise au point de solutions adaptées aux pays en fonction des faiblesses qui sont les leurs. Pour préserver leurs acquis, les pays à revenu intermédiaire devaient pouvoir compter sur des échanges de données d'expérience plus nombreux, une meilleure coordination et un appui mieux ciblé de la part du système des Nations Unies. Les délégations ont engagé le système des Nations Unies pour le développement à élaborer une stratégie globale à long terme à l'échelle du système pour faciliter la coopération au service du développement durable et l'offre d'un appui coordonné aux pays à revenu intermédiaire, conformément aux résultats de l'examen quadriennal.

16. Un certain nombre de délégations ont demandé au PNUD de continuer à mettre l'accent sur les circonstances particulières auxquelles étaient confrontés les petits États insulaires en développement en trouvant des solutions face à la réduction de ses ressources de base, en recherchant de nouveaux partenariats et en élaborant une nouvelle stratégie de mobilisation des ressources. Ils ont demandé au PNUD d'accroître les financements prévisibles à long terme en faveur des petits États insulaires en développement. Il ne s'agissait pas transférer, de modifier ni de réduire les financements destinés à d'autres régions ou groupes d'États, mais plutôt d'être plus actif et d'améliorer les services et programmes offerts. Les petits États insulaires en développement, les pays à revenu intermédiaire et les pays les moins avancés ont souligné qu'il était important que les initiatives soient prises en main et dirigées par les pays et insisté sur les avantages présentés par la coopération Sud-Sud. D'autres délégations ont félicité le PNUD d'avoir collaboré étroitement avec les États Membres à l'établissement de descriptifs de programmes sous-régionaux solides.

17. En référence à l'examen annuel de la situation financière pour 2016 (DP/2017/30), les délégations ont toutes continué d'exprimer leur profonde préoccupation face à la diminution continue des ressources de base et ont vivement engagé les États Membres qui étaient en mesure de le faire à honorer leurs engagements, à accroître le financement des ressources de base et à verser des contributions prévisibles, pluriannuelles et non préaffectées – seul moyen pour le PNUD de maintenir sa présence universelle et d'assurer son impartialité. Certaines délégations ont demandé au PNUD de mettre au point un plan d'action compte tenu de sa situation concernant les ressources de base. D'autres ont souhaité obtenir des précisions sur la manière dont le PNUD entendait procéder pour passer d'une structure de financement axée sur les projets à une approche plus souple et transformatrice. Elles ont accueilli avec satisfaction les dialogues sur les financements structurés, qui permettaient de mieux corréliser ressources et résultats. Les membres du Conseil d'administration ont souligné l'importance des financements octroyés aux pays les moins avancés, en appelant l'attention sur les engagements pris dans le Programme d'action d'Addis-Abeba. Les délégations ont

de nouveau encouragé le PNUD à étudier les mesures incitatives et mécanismes envisageables pour élargir sa base de donateurs.

18. En réponse, l'Administrateur du PNUD a souligné qu'il fallait réfléchir à l'évolution du contexte concernant les questions de développement lors de l'examen du plan stratégique. Les enseignements tirés de l'expérience, tant à l'échelle mondiale que nationale, montraient qu'il fallait faire preuve de souplesse pour passer à une nouvelle approche. Un des principaux défis consistait à assurer une planification claire tout en s'adaptant à l'évolution des conditions de développement. Conscient qu'il était important de faire appliquer le principe de responsabilité aux moyens de la planification et des activités de suivi et d'évaluation, il a attiré l'attention sur les difficultés qu'il y avait à mesurer la performance, l'efficacité et l'efficacités à partir de paramètres adaptés.

19. L'Administrateur a assuré les membres du Conseil d'administration que le PNUD était déterminé à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, notamment en collaboration avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). Le PNUD travaillait en partenariat avec de nombreux fonds, programmes et institutions spécialisés, dans le cadre de programmes ou de la fourniture de services, en tirant parti des avantages comparatifs de chacun et des complémentarités existantes. La plateforme mondiale de services de conseil et d'aide et à l'exécution des initiatives de développement au niveau mondial proposée par le PNUD supposait que le PNUD soit connecté à un réseau mondial d'experts mais aussi qu'il soit particulièrement bien placé pour aider les Nations Unies à tenir leur promesse en matière de développement.

20. L'Administrateur a souligné que le PNUD devait continuer d'aider les pays à revenu intermédiaire et qu'il avait un rôle majeur à jouer dans la promotion de l'innovation au service du développement. En ce qui concerne le financement, le PNUD continuerait de présenter des « propositions de valeur », qui mettent l'accent sur l'intérêt de ses offres de développement, ses plateformes et services, comme moyens d'attirer les financements des donateurs. Réaffirmant l'attachement du PNUD à la réforme du système des Nations Unies, l'Administrateur a souligné que le nouveau plan stratégique pour la période 2018-2021, qui devait être adopté par le Conseil d'administration en novembre 2017, offrait suffisamment de souplesse pour permettre de donner suite aux décisions des États Membres dans ce domaine.

21. Le Conseil d'administration a pris note du projet de plan stratégique pour la période 2018-2021 et du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources pour la période 2018-2021.

III. Dialogue structuré sur le financement du PNUD

22. Le Directeur du Bureau des relations extérieures et du plaidoyer et la Directrice du Bureau des services de gestion du PNUD ont présenté ensemble l'examen annuel de la situation financière pour 2016 (DP/2017/30), les informations détaillées sur l'examen annuel de la situation financière (DP/2017/30/Add.1) et l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du PNUD et de ses fonds et programmes associés pour 2017 et au-delà (DP/2017/31).

23. Les membres du Conseil d'administration se sont réjouis des dialogues sur le financement et de la volonté du PNUD d'aider les gouvernements à mettre au point de nouveaux moyens de favoriser les partenariats, notamment avec le secteur privé, en vue d'appuyer le financement des objectifs de développement durable. Ils ont souligné qu'il importait de réformer le système des Nations Unies et de mettre en place un système des Nations Unies pour le développement axé sur les résultats,

stratégique et coordonné, dans lequel le financement serait un moteur de réformes. Ils ont indiqué que le financement amenait les organisations à se concentrer sur les mandats et que les dialogues sur le financement aidaient les États Membres à prendre des décisions stratégiques. Ils ont fait valoir que le PNUD devrait aider les membres du Conseil d'administration à comprendre les formes de financement nécessaires pour les différentes missions et à réfléchir aux moyens de financer des résultats à l'échelle du système en incitant les organisations des Nations Unies à collaborer. Des informations et des précisions ont été demandées sur les efforts menés entre le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et ONU-Femmes pour améliorer les dialogues structurés sur le financement ainsi que sur la manière dont le PNUD ferait le lien entre les ressources et les résultats dans le budget intégré.

24. Les délégations ont demandé au PNUD de mener des dialogues sur le financement avec les différents États Membres et avec les donateurs non étatiques en vue d'établir la confiance et de faire naître un sentiment de responsabilité partagée à l'égard de la mise en œuvre du nouveau plan stratégique. Elles ont souligné que le PNUD devrait revivifier les dialogues, processus intergouvernementaux facilités par les organismes des Nations Unies et permettant aux États Membres de prendre à leur compte la responsabilité des modalités de financement des résultats en matière de développement prévus dans le plan stratégique. Elles ont proposé de concevoir des outils en ligne transparents qui permettent aux États Membres d'examiner la situation en matière de financement. Il a été demandé que le PNUD exploite l'expérience acquise dans le cadre des fonds verticaux, tire profit du savoir-faire du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) et renforce sa collaboration avec la Banque mondiale et avec les autres institutions financières internationales.

25. Tout en reconnaissant que le PNUD est parvenu à mobiliser des fonds préaffectés en faveur de l'exécution des projets, des délégations se sont inquiétées de la baisse des ressources de base et de la dépendance de l'Organisation vis-à-vis d'un nombre restreint de donateurs. Elles ont souligné qu'il fallait des structures et des modalités de financement adaptées pour appuyer le nouveau plan stratégique et qu'il était nécessaire de disposer d'un financement de base suffisant, souple et prévisible pour permettre le passage à une approche davantage axée sur les programmes et pour mettre le PNUD en mesure de remplir son rôle normatif et sa fonction d'analyse stratégique. Elles se sont réjouies des mesures engagées par le PNUD pour faire face aux conséquences du déclin des ressources de base : protection des postes budgétaires relatifs aux programmes, réduction des frais de gestion, diminution de la part des ressources de base affectées aux dépenses institutionnelles. Elles ont salué les efforts faits pour assurer le recouvrement total des coûts et l'augmentation du nombre de pays contribuant aux ressources de base.

26. Les délégations ont demandé des précisions sur la manière dont le PNUD pouvait s'orienter vers un portefeuille de programme et des suggestions sur la façon dont le financement pourrait devenir plus rapide, plus efficient, plus prévisible et plus adapté. Elles se sont félicitées des idées proposées pour réduire les coûts de transaction par le regroupement des programmes et l'harmonisation des exigences des donateurs. Elles ont invité le PNUD à mettre au point un modèle de partage des coûts qui rendent mieux compte du coût des différentes interventions et de la capacité de contribution des pays partenaires. Une délégation a demandé des éclaircissements sur les « investissements stratégiques » proposés par le PNUD et sur les efforts déployés pour mobiliser des ressources auprès du secteur privé. Une autre délégation s'est enquis des modalités d'articulation entre les modes de financement et les solutions distinctives proposées. Les délégations ont constaté avec inquiétude que le PNUD avait accordé 12 dérogations à l'application des taux

de recouvrement des coûts en 2016 et ont engagé l'organisation à réduire ce chiffre à l'avenir.

27. Dans sa réponse, le Directeur du Bureau des relations extérieures et du plaidoyer a indiqué que le plan stratégique et le budget intégré pour la période 2018-2021 étaient les principaux instruments employés par le PNUD pour remédier au déséquilibre entre les ressources de base et les autres ressources. Il a dit que le PNUD avait cherché à utiliser le nouveau plan pour mobiliser des financements auprès des États Membres et des partenaires. Il a précisé qu'il était essentiel à cette fin de convaincre les États Membres de contribuer à hauteur du plus haut niveau des 15 dernières années afin de renforcer fortement les ressources de base. Il a ajouté que le PNUD avait cherché à élargir sa base de donateurs pour la diversifier, notamment auprès des pays de programme et du secteur privé. Il a expliqué que les efforts interinstitutions avaient porté sur la manière de renforcer la cohérence des dialogues structurés sur le financement des organisations tout en faisant ressortir les résultats et les travaux communs. Il a déclaré que le projet de pacte de financement proposé par le Secrétaire général s'inscrivait dans ce cadre. Il a noté que le PNUD mettait actuellement en œuvre des mécanismes de financement innovants avec un nombre croissant de partenaires du secteur privé désireux de réaliser les objectifs de développement durable. Il a indiqué que d'autres modalités étaient en discussion : combinaison des ressources de base et des contributions des gouvernements aux dépenses locales des bureaux extérieurs, intensification des cycles intergouvernementaux d'annonce de contributions, rationalisation des projets mondiaux, promotion des efforts interinstitutions de mobilisation de ressources pour les fonds de financement commun des Nations Unies.

28. La Directrice du Bureau des services de gestion a souligné que le financement et la mobilisation des ressources à l'échelle du système restaient une tâche difficile. Elle a indiqué que la phase expérimentale « Unis dans l'action » avait montré que les fonds cohérence et unité d'action des Nations Unies étaient de puissants facteurs de réformes. Elle a souligné que la difficulté opérationnelle tenait au fait que les organismes de développement des Nations Unies étaient financés par les États Membres à titre individuel. Elle a expliqué que deux possibilités étaient envisageables pour remédier au problème : les États Membres pourraient soit verser au PNUD des contributions affectées aux programmes interinstitutions (sous la direction du PNUD), soit contribuer à des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires administrés par le PNUD et ouverts à l'ensemble des organismes des Nations Unies. Elle a précisé que ces options et financements devraient être clairement structurés et inciter à la collaboration, un même message étant adressé à chaque conseil d'administration. La Directrice a affirmé que, pour que le PNUD réduise le nombre de dérogations à l'application des taux de recouvrement des coûts, il fallait que les États Membres respectent les accords de recouvrement des coûts au niveau des pays. Elle a évoqué l'idée d'utiliser des taux de recouvrement différenciés selon le volume des dépenses. Elle a indiqué que l'établissement de rapports par les donateurs était un moyen plus efficace pour le PNUD de rendre compte aux États Membres. Elle a déclaré que le PNUD était attaché à la transparence et prêt à discuter des détails avec les membres du Conseil d'administration. Elle a ajouté que le Programme s'employait activement à fournir des informations en temps réel aux États Membres et travaillait actuellement à la refonte de son progiciel de gestion intégré à cette fin. Elle a noté que soutenir le financement des objectifs de développement durable était un défi que le PNUD était prêt à relever afin de mobiliser davantage de financement en faveur du développement. Elle a expliqué que, pour ce faire, il fallait aider les pays de programme à adopter une vision stratégique de leurs investissements de développement afin que le financement des objectifs passe par les systèmes nationaux. Elle a indiqué que, dans ces cas-là, le PNUD veillait à ce que les

initiatives du secteur privé en matière de développement soient conformes aux principes du Programme 2030.

29. Le Directeur adjoint du Bureau des services de gestion a souligné que le PNUD était parvenu à atténuer l'effet des taux de change sur les ressources de base grâce à la programmation régulière des paiements des donateurs et à une bonne coordination. Il a expliqué que le plus grand défi tenait aux ressources autres que les ressources de base. Il a ajouté que l'amélioration de la prévisibilité permettrait au PNUD de mieux protéger les contributions contre le risque de change. Il a invité les membres du Conseil d'administration à renforcer la prévisibilité des contributions aux ressources autres que les ressources de base. Il a indiqué que les investissements stratégiques proposés restaient en cours d'élaboration dans le projet de budget intégré, mais que le PNUD engagerait une collaboration étroite sur la question. S'agissant des contributions interinstitutions, il a relevé que le PNUD participait à de nombreux programmes communs avec des organisations des Nations Unies aux niveaux mondial, régional et national. Il a souligné que la notion de financement hybride était liée à toutes les solutions distinctives et comprenait le financement classique sous forme de subventions. Il a déclaré qu'il importait que le PNUD actualise ses instruments de financement, lesquels devraient comprendre des subventions, des fonds et des prêts axés sur les résultats. Il a ajouté que le PNUD cherchait à tirer parti de son partenariat avec le FENU à cette fin.

30. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2017/20 sur le dialogue structuré sur le financement du PNUD.

V. Évaluation

31. Le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation du PNUD a présenté l'évaluation du plan stratégique et des programmes mondial et régionaux du PNUD pour la période 2014-2017 (DP/2017/32) et le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes a apporté la réponse de l'administration (DP/2017/33).

32. Un groupe de membres du Conseil d'administration a accueilli l'évaluation avec satisfaction et s'est félicité de la volonté de l'administration de mettre en œuvre les recommandations qui en sont issues. Il a demandé que le PNUD tienne compte des constatations formulées dans l'évaluation lors de la mise au point définitive du plan stratégique et du cadre intégré de résultats pour la période 2018-2021. Il a engagé le PNUD à se servir du Bureau indépendant d'évaluation pour améliorer l'efficacité organisationnelle et les résultats des programmes, et a rappelé qu'il importait que le Bureau ait les ressources suffisantes pour procéder à des évaluations, audits et enquêtes indépendants. Tout en relevant les forces et les faiblesses du PNUD, le groupe a déclaré que le rapport aurait pu donner davantage d'indications sur les avantages comparatifs. Il s'est inquiété de la faible part des ressources de base et de la variation des ressources mobilisés entre les différents domaines de résultats. Il a encouragé le PNUD à élaborer une stratégie pour remédier au déséquilibre entre ressources de base et autres ressources, notamment en engageant un dialogue avec les donateurs actuels et potentiels.

33. Le groupe a invité le PNUD à élaborer des modes de financement et des modèles de programmes permettant de répondre aux spécificités nationales, en particulier celles des pays à revenu intermédiaire, dans le cadre de son nouveau modèle d'activité. Il a noté que l'évaluation avait mis en évidence le risque de créer un système parallèle de fonctionnaires et recommandé que le PNUD évalue le risque de fragiliser les fonctions publiques nationales par un appui consultatif hors budget de longue durée. Il a dit espérer que le nouveau plan stratégique et le nouveau modèle d'activité donneraient des précisions sur le rôle et le financement des

bureaux régionaux. De même, tout en relevant qu'il est préconisé dans l'évaluation de renforcer le rôle de référence du PNUD en matière de réflexion, il a fait valoir que le PNUD devrait définir sa complémentarité avec la Banque mondiale, organisation qui investit beaucoup dans la recherche et l'analyse des politiques.

34. Sur la question de la durabilité des interventions, le groupe a demandé que les facteurs externes et internes influant sur les résultats soient mieux analysés, en particulier pour la budgétisation axée sur les résultats. Il a encouragé le PNUD à être à l'avant-garde mondiale de la communication sur les résultats et à privilégier le rapport qualité/prix des programmes. De même, il a engagé le PNUD à intensifier les efforts faits pour harmoniser les systèmes de programmation et de mise en œuvre conjointes. Il a proposé d'éliminer les barrières bureaucratiques pour faciliter le fonctionnement des dispositifs d'appui à la réalisation des objectifs de développement durable.

35. Sur la question de la gouvernance démocratique, le groupe a encouragé le PNUD à nouer un dialogue avec les gouvernements pour promouvoir non seulement l'appropriation et les priorités nationales mais également les principes des droits de l'homme et la dignité. Il a dit espérer que le nouveau plan stratégique approfondirait cet aspect. De même, le groupe a réaffirmé que le PNUD devait intensifier son action dans le domaine de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Il a exhorté le PNUD à faire en sorte que l'égalité des sexes soit intégrée systématiquement dans les domaines d'activité et que les hommes et les garçons soient inclus, en partenariat avec ONU-Femmes.

36. Une délégation a cherché à savoir si l'évaluation avait porté sur tous les aspects des activités du PNUD et pourquoi l'objectif n° 16 semblait avoir été privilégié dans les recommandations. Elle a souligné que le Conseil d'administration devrait être associé au contrôle de toutes les activités du PNUD, y compris celles qui portent sur le maintien de la paix et les droits de l'homme, lesquelles, a-t-elle relevé, ne relèvent pas de son mandat. Faisant valoir que le Conseil d'administration n'avait pas modifié les arrangements de programmation du PNUD en quatre ans, elle a demandé des précisions sur la manière dont le Programme comptait financer l'augmentation proposée des dépenses dans les pays à revenu intermédiaire.

37. Dans sa réponse, le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation a expliqué les difficultés inhérentes à l'évaluation de l'avantage comparatif, qui suppose d'analyser des données provenant d'autres organisations des Nations Unies. Il a précisé que l'évaluation avait pour objet les domaines de compétence du PNUD. Il a ajouté que, si elle avait porté sur toutes les activités du PNUD, elle n'avait toutefois rendu compte que des domaines pour lesquels les résultats et les données étaient clairs, une pratique normale en matière d'évaluation. Il a déclaré qu'une équipe internationale avait validé l'évaluation et souligné que cette dernière n'était nullement partielle. Il a expliqué que, si l'évaluation avait traité de l'objectif n° 16, c'était parce qu'il s'agissait d'un domaine d'intervention du PNUD et non d'une priorité particulière. Il a indiqué que les recommandations issues de l'évaluation n'étaient pas trop prescriptives, cette responsabilité appartenant au Conseil d'administration.

38. Le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes a noté que les domaines dans lesquels le PNUD disposait d'un avantage comparatif étaient bien établis. Il a dit que le PNUD était conscient, au vu des résultats obtenus, des domaines dans lesquels il fallait intensifier les efforts, et il a précisé que l'égalité des sexes en faisait partie. Sur la question du financement, il a expliqué que la priorité était de stabiliser les ressources de base et que le PNUD jugeait cet objectif réalisable au regard des variations passées. Il a indiqué que cette stabilisation

permettrait de remédier aux déséquilibres dans d'autres domaines de financement. Sur la question des contrats, il a précisé que le PNUD cherchait à trouver un juste milieu entre les contrats de fonctionnaires et les contrats de consultants face à ses contraintes budgétaires. Il a expliqué que le PNUD s'attaquait, en collaboration avec de nombreuses banques internationales et régionales de développement, dont la Banque mondiale, à des problèmes liés aux causes des conflits, au développement urbain et à la stratégie de simplification, d'accélération et de soutien aux politiques (MAPS) du Groupe des Nations Unies pour le développement. Il a souligné que le PNUD ne trouvait pas que l'évaluation accordait une trop grande place à l'objectif n° 16. Il a déclaré que le PNUD, conscient du caractère sensible de cette question, n'intervenait dans le domaine de la gouvernance qu'en accord strict avec les gouvernements nationaux et dans le plein respect du principe d'appropriation nationale.

39. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2017/21 sur l'évaluation du plan stratégique et des programmes régionaux et mondiaux du PNUD, ainsi que sur la réponse de l'administration.

VI. Programmes de pays et questions connexes

40. Le Directeur du Bureau régional pour l'Afrique du PNUD a présenté ce point de l'ordre du jour et donné un aperçu des 15 programmes de pays devant être approuvés par le Conseil d'administration, ainsi que des prolongations de sept programmes de pays. Les directeurs régionaux pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique, les États arabes, l'Europe et la Communauté d'États indépendants et l'Amérique latine et les Caraïbes ont présenté en détail les programmes de pays pour la Bolivie, le Costa Rica, la Guinée, l'Inde, le Kirghizistan, le Népal, le Nigéria, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, la République centrafricaine, la République de Moldova, la République dominicaine, le Sri Lanka, le Soudan, l'Ukraine, et le descriptif de programme sous-régional pour les pays et territoires insulaires du Pacifique, la première prolongation d'un an des programmes de pays pour la Guinée équatoriale, le Soudan du Sud, la République arabe syrienne et la République démocratique du Congo, la première prolongation de 15 mois du programme de pays pour l'Afrique du Sud, la quatrième prolongation exceptionnelle d'un an du programme de pays pour la Libye ainsi que la troisième prolongation de deux ans du programme de pays pour le Yémen.

41. Plusieurs membres du Conseil d'administration dont les programmes de pays devaient être examinés et approuvés par le Conseil ont formulé des observations sur les programmes d'un point de vue national. Ils ont mis en lumière le processus participatif suivi pour élaborer les programmes de pays tout en soulignant l'importance de l'appropriation nationale et des besoins nationaux, ainsi que les réalisations des partenariats établis avec le PNUD au niveau national. Une délégation a indiqué que les États Membres devaient éviter d'utiliser les réunions du Conseil d'administration pour exprimer des positions à caractère politique.

42. Conformément à sa décision 2014/7, le Conseil d'administration a examiné et approuvé les descriptifs de programmes de pays pour : la Bolivie (DP/DCP/BOL/3), le Costa Rica (DP/DCP/CRI/3), la Guinée (DP/DCP/GIN/3), l'Inde (DP/DCP/IND/3), le Kirghizistan (DP/DCP/KGZ/3), le Népal (DP/DCP/NPL/3), le Nigéria (DP/DCP/NGA/3), la Papouasie-Nouvelle-Guinée (DP/DCP/PNG/2), la République centrafricaine (DP/DCP/CAF/4), la République de Moldova (DP/DCP/MDA/3), la République dominicaine (DP/DCP/DOM/3), le Sri Lanka (DP/DCP/LKA/3), le Soudan (DP/DCP/SDN/3), l'Ukraine (DP/DCP/UKR/3) et le descriptif de programme sous-régional pour les pays et territoires insulaires du Pacifique (DP/DSP/PIC/2).

43. Le Conseil d'administration a approuvé la quatrième prolongation exceptionnelle d'un an du programme de pays pour la Libye, pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, et la troisième prolongation de deux ans du programme de pays pour le Yémen, pour la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019.

44. Le Conseil d'administration a pris note des premières prolongations d'un an des programmes de pays pour la Guinée équatoriale, la République arabe syrienne, la République démocratique du Congo et le Soudan du Sud, pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, et de la première prolongation de 15 mois du programme de pays pour l'Afrique du Sud, pour la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 mars 2019.

XV. Fonds d'équipement des Nations Unies

45. La Secrétaire exécutive du FENU a présenté les grandes lignes de l'examen de la réserve opérationnelle du FENU (DP/2017/36), lequel a ensuite fait l'objet d'une présentation détaillée par le Directeur du Bureau des finances et de l'administration.

46. Une délégation s'est réjouie de l'initiative prise par le FENU d'affiner la méthode utilisée pour recalculer la réserve opérationnelle. Elle s'est félicitée que ce travail se soit fondé sur des données objectives et a estimé que les changements proposés permettraient de moderniser les méthodes de travail du Fonds. Elle a accueilli favorablement l'approche adoptée par le FENU pour élaborer son prochain cadre stratégique pour la période 2018-2021 et a encouragé le Fonds à maintenir sa présence dans tous les pays insulaires du Pacifique, que ces derniers soient des pays à revenu intermédiaire ou des pays les moins avancés. Elle a noté avec satisfaction l'engagement inscrit dans le cadre stratégique de mener davantage d'études d'impact et d'études de cas qui élargissent la perspective sur ses interventions et sur la manière dont ces dernières permettent de mobiliser des fonds pour les activités de suivi. Elle a engagé le FENU à faire en sorte que le cadre énonce plus clairement la détermination du Fonds à constituer une base plus solide d'éléments factuels sur l'effet à long terme de ses programmes d'inclusion financière sur la qualité de vie des femmes et sur la croissance économique de leurs communautés. Elle a exhorté le FENU à exploiter le savoir-faire des organisations des Nations Unies ainsi que les partenariats noués au-delà du système des Nations Unies pour renforcer son discours sur l'effet transformateur de ses activités. La délégation a annoncé des contributions pluriannuelles aux ressources de base sur trois ans et engagé les autres États Membres à renforcer leurs contributions aux ressources de base du Fonds et à examiner le rôle clef joué par le FENU en faveur des pays les moins avancés dans le cadre de l'examen général du budget du PNUD.

47. Une autre délégation a reconnu que le Fonds jouait un rôle privilégié pour ce qui est d'aider les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, à réaliser les objectifs de développement durable. Elle a indiqué que le nouveau cadre stratégique mettait le FENU en mesure d'aider les pays les moins avancés à s'élever au rang de pays à revenu intermédiaire et à atteindre les objectifs de développement nationaux. Elle s'est félicitée de l'approche du Fonds en matière de financement des objectifs de développement durable, qui fait participer les populations à la promotion de la durabilité par des projets innovants, et a noté avec satisfaction que le FENU tirait parti des financements privés. La délégation s'est réjouie de l'affinement de la méthode utilisée pour recalculer la réserve opérationnelle ainsi que des modifications qu'il est proposé d'apporter aux méthodes employées pour les ressources de base et les autres ressources.

48. La Secrétaire exécutive du FENU a noté que le Fonds pourrait rapidement commencer à mettre en œuvre la nouvelle méthode pour les ressources de base et les autres ressources et continuerait à en rendre compte au Conseil d'administration et à examiner l'état de la réserve à l'avenir.

49. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2017/22 sur l'examen de la réserve opérationnelle du FENU.

Débat consacré au FNUAP

VII. & VIII. Déclaration de la Directrice exécutive et Plan stratégique du FNUAP pour la période 2018-2021, notamment les questions financières, budgétaires et administratives

50. Dans sa déclaration au Conseil d'administration (disponible sur Papersmart), la Directrice exécutive par intérim a noté que le nouveau plan stratégique pour la période 2018-2021 (DP/FPA/2017/9), premier des trois plans stratégiques précédant 2030, était le fruit de consultations transparentes avec les membres du Conseil et les parties prenantes. Le plan tenait compte du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable et reposait sur le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement ainsi que sur le programme de réforme de l'examen quadriennal de 2016. Du chapitre du plan qui est commun au PNUD, au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et à l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), il ressort une volonté d'accroître l'efficacité de la collaboration entre organismes des Nations Unies et de rendre leurs méthodes plus novatrices, volonté qui, combinée au renforcement de la cohérence, de l'intégration et des partenariats inclusifs, garantira que personne ne sera laissé pour compte. Le FNUAP était résolu à relever ce défi, mobiliser des ressources et un soutien politique et élargir les partenariats, avec souplesse et habileté.

51. Ayant pour objectif de tirer parti des avantages comparatifs du FNUAP, le nouveau plan introduisait des changements qui permettraient de rationaliser l'action du Fonds et renforcer sa cohérence, son efficacité et son efficience. Il visait à élargir les activités du FNUAP, en mettant l'accent sur la réalisation de trois résultats porteurs de transformation et axés sur l'être humain : a) élimination des besoins non satisfaits en matière de planification familiale ; b) élimination des décès maternels évitables ; c) élimination des pratiques néfastes et de la violence sexiste. C'est sur ces résultats, ou vecteurs principaux, que le FNUAP concentra ses activités de sensibilisation et communication, ses partenariats et ses efforts de mobilisation de ressources, selon une approche ciblée et fondée sur le respect des droits. En conséquence, il s'emploiera à : a) renforcer les systèmes nationaux en matière de santé, à travers des soins de qualité, l'accès équitable et la protection sociale ; b) renforcer les capacités des bureaux de pays à recueillir des données, les analyser et les utiliser pour repérer et surveiller les inégalités, cibler les investissements et atteindre les objectifs de développement nationaux ; c) mettre en place des dispositifs favorisant les solutions, l'innovation et l'efficacité, qui contribuent tous à réduire la pauvreté et les inégalités.

52. Le plan stratégique devait permettre au FNUAP de mieux harmoniser son action avec celle d'autres organismes des Nations Unies qui s'emploient à protéger et autonomiser les femmes et les jeunes, en particulier les adolescentes. Le nouveau plan avait également pour caractéristique clef de rendre le FNUAP parfaitement adapté à son mandat, condition indispensable à la réalisation de ses objectifs. Par conséquent, l'innovation devenait une priorité institutionnelle, qui serait appuyée

par le Fonds pour l'innovation avec l'aide du Danemark et de la Finlande, ainsi que par l'Initiative pour l'innovation, ce qui permettrait aux gestionnaires du FNUAP d'obtenir des réactions en temps réel et de recueillir des éléments d'apprentissage. Dans le cadre de cette initiative, le FNUAP a fait procéder à une analyse comparative des méthodes d'innovation dans l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement, aux fins de laquelle des données ont été recueillies auprès de bureaux de 11 organismes des Nations Unies, puis comparées entre elles.

53. Pour réaliser les objectifs du plan stratégique, il fallait renforcer les capacités de l'équipe d'encadrement et du personnel pour qu'ils puissent relever les défis qui s'annonçaient. Le FNUAP entendait mener la gestion du changement de façon holistique afin de s'assurer qu'il aurait l'efficacité et l'efficacités institutionnelles nécessaires pour être à la hauteur des ambitions du Programme 2030, telles qu'elles sont exposées dans le programme de réforme du Secrétaire général, l'examen quadriennal de 2016 et les recommandations issues de l'évaluation indépendante du plan stratégique de la période 2014-2017, et il tiendrait le Conseil d'administration informé de ses progrès à cet égard.

54. Dans sa déclaration, la Directrice exécutive par intérim a présenté le budget intégré du FNUAP pour l'exercice 2018-2021 (DP/FPA/2017/10 et DP/FPA/2017/10/Corr.1), qui constitue la base financière du plan stratégique, ainsi que le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le budget intégré du FNUAP pour la période 2018-2021 (DP/FPA/2017/14). Elle a appelé l'attention sur la baisse constante des ressources ordinaires (ressources de base) et souligné que le FNUAP étudiait les possibilités, partenariats et dispositifs qui favoriseraient l'innovation dans les programmes et les financements, y compris les options de financements combinés et l'exploitation de différents canaux de financement internationaux et nationaux. Elle a présenté les éléments moteurs du projet de budget institutionnel, ainsi qu'une proposition tendant à réduire le budget institutionnel.

55. Les membres du Conseil se sont félicités du nouveau plan stratégique pour 2018-2021 et ont continué d'appuyer énergiquement le mandat du Fonds, qui est conforme au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, au Programme 2030 et à l'examen quadriennal de 2016. Ils ont souligné l'importance que revêtait le mandat du FNUAP dans l'action collective aux fins des objectifs de développement durable. Les délégations ont fort apprécié la transparence du processus consultatif que le Fonds avait mené dans le cadre de son dialogue avec les États Membres et les parties prenantes pour élaborer le nouveau plan et exprimé tout leur soutien et leur volonté d'approuver le nouveau plan stratégique pour 2018-2021 à la session du Conseil. Elles ont salué les travaux effectués dans le monde entier par le personnel du FNUAP pour rendre universel l'accès aux services de santé sexuelle et procréative, en particulier dans les groupes marginalisés et vulnérables, y compris dans des contextes humanitaires.

56. Les délégations ont salué le plan et réaffirmé qu'il fallait qu'il soit harmonisé avec le Programme 2030, l'examen quadriennal de 2016, le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, la cible principale et les enseignements tirés du plan stratégique pour 2014-2017. Un grand nombre de délégations a salué et fortement appuyé l'approche axée sur les droits de l'homme sur laquelle repose le plan, se félicitant qu'il tienne compte de l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes, la réduction de la mortalité maternelle, la prévention de la violence sexiste et domestique et qu'il mette l'accent sur les femmes, les filles, les adolescents et les jeunes dans son volet consacré à la santé sexuelle et procréative et aux droits de la procréation, y compris à la planification familiale dans les contextes de développement ou d'aide humanitaire.

57. De nombreuses délégations se sont dites satisfaites de constater qu'il avait été tenu compte des efforts de réforme du système des Nations Unies dans le plan, notamment du programme de réforme du Secrétaire général, conformément à l'examen quadriennal de 2016 et au chapitre commun du plan stratégique. Elles se sont félicitées des efforts engagés pour œuvrer plus étroitement avec les organismes des Nations Unies et surmonter la compartimentation et les écarts afin de renforcer la collaboration dans les contextes de développement et d'aide humanitaire.

58. Les délégations ont salué l'approche différenciée adoptée dans le plan pour ce qui était de la programmation au niveau des pays, en particulier l'assistance adaptée aux besoins et priorités définis par chaque pays et respectueuse de l'autorité des pays, notamment dans les contextes humanitaires ou les situations d'urgence. Elles ont encouragé le FNUAP à donner la priorité à l'assistance régionale dispensée aux petits États insulaires en développement, qui sont particulièrement vulnérables aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles, et à fournir à leurs bureaux sous-régionaux un appui financier et technique, assurant ainsi sa présence sur le terrain et aidant les pays à atteindre les objectifs de développement durable.

59. D'autres délégations ont salué l'action du FNUAP visant à renforcer les capacités de son personnel et les capacités nationales en matière de collecte, analyse et ventilation de données sur les dynamiques démographiques, notamment dans les sociétés vieillissantes, ainsi que l'aide qu'il avait fournie aux pays de programmes pour l'utilisation des données à l'appui de la prise des décisions concernant les politiques de développement et les interventions à cet égard. Elles ont constaté que, dans le processus de gestion du changement et l'amélioration de la gestion des risques au FNUAP, l'accent continuait d'être mis sur le renforcement de l'efficacité, l'application du principe de responsabilité et la transparence et que le Fonds continuait d'échanger avec les membres du Conseil des vues sur les moyens d'allouer des fonds aux activités de programmes. De même, elles se sont félicitées des mesures prises pour améliorer les résultats, notamment la prise en compte de la gestion axée sur les résultats, du suivi et de l'évaluation dans la planification des programmes, y compris au moyen de jalons et de cibles mieux définis.

60. Le déséquilibre persistant entre les ressources de base et les autres ressources demeurait un sujet de préoccupation important pour certaines délégations. Elles ont demandé au FNUAP d'élargir sa base de donateurs et de trouver des partenariats et des modes de financement plus novateurs, y compris avec le secteur privé et à travers la coopération Sud-Sud, et de remédier au déséquilibre entre les ressources de base et les autres ressources, l'avertissant que ce déséquilibre risquerait de compromettre sa capacité à s'acquitter de son mandat et à maintenir sa présence universelle dans les pays de programmes, ce qui s'avérerait particulièrement préoccupant pour les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement. Les délégations se sont félicitées de la proposition d'examiner le budget intégré pour 2018 dans l'objectif de mieux équilibrer le budget et de tenir compte des synergies avec les autres organismes des Nations Unies.

61. Soulignant son attachement à l'égal accès des femmes aux services de santé procréative, à la Déclaration et au Programme d'action de Beijing ainsi qu'au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, une délégation a dit appuyer pleinement le principe du choix volontaire en matière de santé maternelle et infantile et de planification familiale, mais a considéré que l'avortement ne saurait constituer une méthode de planification familiale. Elle a souligné qu'en tant qu'État Membre, elle n'était pas tenue d'appliquer les dispositions d'instruments auxquels elle n'était pas partie. En réponse, une autre délégation s'est dite préoccupée par l'espace croissant que prenaient les débats normatifs au Conseil. Elle a affirmé que le Conseil devait se

concentrer sur les questions opérationnelles et la mise en œuvre des principes déjà convenus à l'occasion de l'examen quadriennal de 2016 et dans le Programme 2030.

62. De nombreuses délégations ont souligné l'importance de l'action que menait le FNUAP dans les situations humanitaires, en fournissant des services de santé sexuelle et procréative, en luttant contre la violence sexiste et en répondant aux besoins des personnes les plus vulnérables. Elles ont constaté que le FNUAP contribuait de façon fondamentale à renforcer la corrélation entre, d'une part, l'action humanitaire et l'action pour le développement et, d'autre part, le renforcement de la résilience. Certaines délégations ont demandé au FNUAP de fournir des services aux migrants, aux réfugiés et aux personnes en cours de déplacement, y compris les adolescentes, et d'appuyer les communautés d'accueil. D'autres ont encouragé le Fonds à fournir des services de santé sexuelle et procréative et de planification familiale dans les pays qui cherchaient à accroître leurs taux de natalité et à promouvoir les valeurs familiales, en respectant les spécificités culturelles et religieuses des pays concernés. Il a été demandé au FNUAP de s'impliquer dans la promotion d'une couverture sanitaire universelle et de répondre aux besoins des sociétés vieillissantes. Une délégation a mis le Fonds en garde contre les pratiques d'avortement coercitives dans le cadre de ses services de santé sexuelle et procréative et de planification familiale.

63. En réponse, la Directrice exécutive par intérim a remercié le Conseil d'administration pour ses condoléances renouvelées à l'endroit du Directeur exécutif défunt, Babatunde Osotimehin, et souligné que le Fonds était résolu à concrétiser le projet énoncé dans le nouveau plan stratégique pour la période 2018-2021. Elle a également remercié le Conseil de l'étroite collaboration qu'il avait menée avec le Fonds pour mettre au point le nouveau plan stratégique et du ferme appui dont il faisait preuve envers son mandat. Elle a dûment noté qu'il avait été demandé au Fonds d'adapter ses travaux aux besoins particuliers de chaque pays et s'est félicitée de l'intérêt manifesté pour l'accroissement du financement des ressources de base et des annonces de contributions aux financements pluriannuels. Elle a noté que les délégations avaient demandé plus de cohérence, de responsabilisation, de transparence et une meilleure gestion du risque et s'est félicitée qu'elles aient insisté sur l'importance des partenariats du Fonds comme vecteurs de résultats. Elle a assuré au Conseil que le plan stratégique avait été conçu de façon à tenir compte de l'évolution de l'écosystème du développement et du contexte humanitaire, tout en maintenant une approche axée sur les résultats et le respect des droits, dans la droite ligne du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et du Programme 2030. L'assistance que le FNUAP fournissait dans les situations de crise et les contextes humanitaires (comme dans la région des Caraïbes frappée par l'ouragan Irma) prenait sa source dans le nouveau plan stratégique.

64. La Directrice exécutive par intérim s'est félicitée de ce que le Conseil ait confirmé que les ressources de base resteraient le fondement de la présence universelle du FNUAP dans les pays de programmes et qu'elles étaient indispensables pour la viabilité de son plan stratégique. Le Fonds allait chercher des modes de financement et des partenariats novateurs ou s'employer à élargir ceux qui existaient déjà, afin d'appuyer ses activités. S'agissant des dynamiques démographiques, le FNUAP avait obtenu l'appui du Conseil pour ses activités concernant les problèmes des populations vieillissantes. La Directrice a souligné l'attachement du Fonds à traiter la fistule, afin d'en rendre la prévalence quasiment nulle dans les pays en développement. Elle a dûment pris note des observations des délégations concernant l'importance de rééquilibrer les ressources allouées au siège et les budgets régionaux et nationaux et salué le rôle crucial que jouait le Fonds s'agissant de renforcer la corrélation entre l'action humanitaire et le développement,

tout en maintenant une approche fondée sur le respect des droits. Elle a souligné que le FNUAP ne cautionnait absolument pas les programmes d'avortement coercitif et ne saurait en aucun cas se livrer à pareille pratique. Son action était strictement guidée par le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et les principes des droits de l'homme convenus au niveau international.

65. Le Directeur de la Division des programmes du FNUAP a souligné que le Fonds avait alloué des ressources financières supplémentaires aux pays de la région des Caraïbes qui avaient été frappés par l'ouragan Irma. Rendue possible par un groupe de donateurs soucieux de remédier au déséquilibre entre les ressources de base et les autres ressources, cette allocation devait permettre aux bureaux de pays établis dans la région de continuer à intervenir efficacement pendant la durée de la crise. D'autres contributions de donateurs avaient été versées au fonds de secours du FNUAP, ce qui devait lui permettre de prépositionner des fournitures dans la région. Le Fonds allouerait 6 % de l'ensemble des ressources de programme à l'appui de la région pendant la durée de la crise. Le Directeur a assuré aux délégations que le Fonds tenait à ce que ses programmes d'assistance soient dirigés au niveau national. Il a fait observer que le problème du vieillissement des populations avait été pris en compte dans les programmes des pays qui cherchaient à y remédier. Dans le même esprit, le nouveau plan stratégique prévoyait une approche spécifique consistant à associer chaque catégorie d'île à une méthode de mise en œuvre adaptée.

66. La Directrice exécutive adjointe à la gestion a souligné que le Fonds collaborait étroitement et se coordonnait avec les partenaires du système des Nations Unies et qu'il était résolu à appliquer les principes de cohérence et de réforme énoncés dans l'examen quadriennal de 2016 et dans le programme de réforme du Secrétaire général. Conscient des difficultés et de la complexité afférentes à la gestion du changement, le FNUAP menait un processus de gestion du changement rapide, cohérent et harmonisé, qui permettait de tirer le meilleur parti des possibilités qu'il offrait. Il informerait le Conseil des progrès accomplis dans la gestion du changement, à la première session ordinaire de 2018.

67. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2017/23 relative au plan stratégique du FNUAP pour la période 2018-2021.

68. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2017/24 relative au budget intégré du FNUAP pour la période 2018-2021.

IX. Dialogue structuré sur le financement du FNUAP

69. La Directrice exécutive par intérim a présenté le rapport du FNUAP sur les contributions des États Membres et autres donateurs et sur les prévisions de recettes pour 2017 et au-delà (DP/FPA/2017/11) et le Directeur de la Division des communications et des partenariats stratégiques a présenté le dialogue structuré sur le financement.

70. Les délégations ont accueilli avec satisfaction l'idée d'un pacte de financement et envisagé avec le plus grand intérêt d'examiner cette idée avec le FNUAP. Certains ont avancé que le pacte de financement devait être dirigé par le Secrétaire général et non par tel ou tel organisme des Nations Unies, ce qui impliquait que le FNUAP aurait besoin d'en savoir plus à cet égard pour pouvoir harmoniser ses méthodes avec le pacte. Des délégations ont souligné qu'il importait que le Fonds soit bien financé, en particulier par les ressources de base, qui lui permettraient de remplir ses objectifs normatifs et opérationnels. Certains ont fait valoir qu'il était nécessaire de trouver d'autres formes de financement plus souples,

en particulier un mécanisme de financement interorganisations qui inciterait les organismes des Nations Unies à collaborer entre eux. Des délégations ont encouragé le Fonds à ouvrir, de sa propre initiative, le dialogue sur le financement avec toute une série de donateurs.

71. Des délégations ont salué l'utilité du portail en ligne mais demandé des précisions sur certaines lacunes, notamment concernant les dépenses (au titre des voyages par exemple). Il a été déclaré que la réforme du financement du FNUAP devait aller de pair avec une réforme de la gouvernance. Des délégations ont saisi l'occasion pour annoncer une augmentation des financements destinés au FNUAP. Une délégation a demandé au FNUAP de préciser, dans ses futurs dialogues sur le financement, quelles fonctions seraient financées par les ressources de base ou par d'autres ressources « neutres » et d'indiquer comment seraient financées les activités menées à l'échelle du système, conformément au rapport sur la réforme de l'Organisation des Nations Unies menée par le Secrétaire général. Elle a également demandé au FNUAP d'indiquer, dans ses prochains rapports annuels, comment il avait déterminé les priorités en matière d'allocation des ressources dans le plan stratégique. Il a été demandé que la situation financière du FNUAP soit exposée de manière plus détaillée aux États Membres afin que ceux-ci puissent mieux cerner les lacunes à combler. Ce type d'interaction étroite avec les membres du Conseil aiderait à renforcer la résilience des partenariats.

72. Le Président du Conseil d'administration s'est félicité du budget, notant qu'il permettrait de fixer des objectifs budgétaires plus ambitieux à l'avenir. Il a souligné qu'il fallait que les membres du Conseil cernent mieux les carences de financement, car il s'agissait là d'un aspect clef de la mobilisation de ressources dont se chargeait le FNUAP, et qu'il fallait qu'ils décident s'il était nécessaire de chercher des contributions supplémentaires aux fins du plan stratégique. Les mesures prises par le FNUAP pour réduire le nombre de fonds thématiques étaient utiles pour mettre en lumière les carences et les priorités du budget. En mettant l'accent sur les avantages qu'il y aurait à élargir la base de donateurs, dont les pays de programmes, il a encouragé le FNUAP à faire appel à tous les membres du Conseil quand il mobiliserait des financements pour les ressources de base et d'interagir avec toutes les parties prenantes au sujet du projet de pacte de financement.

73. En réponse, le Directeur de la Division des communications et des partenariats stratégiques a fait observer que 95 % des ressources de base du FNUAP étaient financés par les contributions de 13 États Membres et que le Fonds en consacrait une certaine partie aux activités de levée de fonds. Il a demandé aux membres du Conseil de collaborer avec le FNUAP pour réduire les coûts de la collecte de fonds au moyen du projet de pacte de financement, afin que davantage de ressources puissent être consacrées aux activités de programmes. Il a souligné qu'il importait que les donateurs s'engagent à verser des contributions pluriannuelles et tiennent ces engagements. Les financements destinés aux ressources de base collectés auprès des pays de programmes posaient encore problème car les retours sur investissements n'étaient pas garantis. Le Directeur a affirmé que les contributions des pays de programmes aux ressources de base assuraient la présence du Fonds et s'accompagnaient de gains au niveau des pays. Il était impossible de garantir la présence du Fonds et d'obtenir des résultats en ne recourant qu'aux ressources autres que les ressources de base. Le pacte de financement proposé par le Secrétaire général était certes axé sur les financements thématiques tandis que la proposition formulée par le FNUAP ne concernait que lui en tant qu'organisme, mais ils ne s'excluaient pas mutuellement parce que les financements thématiques du Fonds reprenaient de nombreux aspects de la proposition du Secrétaire général. Le Directeur a noté qu'une grande part des ressources autres que les ressources de base du FNUAP provenait de financements interorganisations afférents à la

programmation commune, qui seraient accrus par la proposition du Secrétaire général. Il a appelé l'attention sur le déficit de 71 % par rapport à l'objectif fixé pour le financement humanitaire, tout en faisant valoir que la structure de financement proposée aiderait à remédier aux déficits de façon plus stratégique au moyen des flux de financements. Il a demandé aux membres du Conseil de poursuivre les dialogues sur le financement pendant et entre les sessions du Conseil.

74. La Directrice exécutive par intérim a déclaré que le FNUAP déterminerait, en collaboration avec le Conseil, la fréquence et la teneur des futurs dialogues structurés sur le financement. Un État Membre ayant cessé ses contributions, dont une grande partie avait été affectée aux ressources humanitaires de l'organisation, le FNUAP s'employait à remplacer ces ressources humanitaires pour faire face aux crises et aux situations d'urgence humanitaire. Dans le cadre de l'examen complet de ses ressources, le FNUAP continuerait de préciser plus avant la structure du budget afin de rendre les carences et les flux de financement plus évidents à cerner. La consolidation des acquis et la recherche d'innovation formeraient les grands thèmes des travaux du Fonds tout au long de la période couverte par le plan stratégique (2018-2021). Il chercherait à asseoir davantage encore sa crédibilité auprès des sources de financement, en procédant régulièrement à des audits, améliorant l'application du principe de responsabilité et renforçant la transparence, appliquant un cycle de suivi et d'évaluation et une méthode de gestion éprouvée et en améliorant la collecte et l'analyse des données.

75. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2017/25 sur le dialogue structuré sur le financement du FNUAP.

X. Programmes de pays et questions connexes

76. La Directrice exécutive par intérim du FNUAP a donné un aperçu des 20 programmes de pays soumis au Conseil pour approbation, y compris le programme sous-régional pour les pays insulaires du Pacifique, ainsi que la prolongation de neuf programmes de pays.

77. La Directrice exécutive adjointe à la gestion a présenté les programmes de pays pour la région de l'Asie et du Pacifique, à savoir pour l'Inde, le Myanmar, le Népal, le Pakistan, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Sri Lanka, ainsi que le programme sous-régional pour les pays insulaires du Pacifique. Les directeurs régionaux du FNUAP ont présenté les programmes de pays pour les États arabes, l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, l'Europe de l'Est et l'Asie centrale, l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Afrique de l'Ouest et du Centre, à savoir pour les pays suivants : Bolivie, Burkina Faso, Costa Rica, État de Palestine, Gabon, Guinée, Kirghizistan, Moldova, Nigéria, République dominicaine, Somalie, Soudan et Ukraine ; ainsi que la prolongation des programmes de pays concernant l'Afrique du Sud, le Burundi, la Guinée équatoriale, le Lesotho, le Libéria, la République arabe syrienne, la République démocratique du Congo et le Soudan du Sud.

78. Les membres du Conseil ont exprimé tout leur soutien à l'assistance que le Fonds dispensait dans ces régions. Les pays soumettant leur programme de pays ou prolongation de programme au Conseil pour examen et approbation ont souligné que le FNUAP avait mis au point ces programmes en étroite coopération avec leurs gouvernements respectifs, qui appuyaient pleinement les activités que menait le Fonds dans leurs pays dans le domaine de la santé sexuelle et procréative et de la planification familiale. Ils ont confirmé que les 20 programmes de pays, y compris le programme sous-régional, étaient pleinement conformes aux priorités nationales définies par les pays eux-mêmes ainsi qu'au plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement arrêté pour chaque pays, et les aideraient à réaliser les

objectifs de développement durable au niveau national. Toutes les délégations ont affirmé qu'elles s'employaient à réaliser ces objectifs et à mettre en œuvre le Programme 2030 avec l'appui des bureaux de pays et des bureaux régionaux du FNUAP.

79. Le Conseil d'administration a examiné et approuvé, conformément à sa décision 2014/7, le descriptif de programme de pays pour chacun des pays suivants : Bolivie (DP/FPA/CPD/BOL/6), Burkina Faso (DP/FPA/CPD/BFA/8), Costa Rica (DP/FPA/CPD/CRI/5), Gabon (DP/FPA/CPD/GAB/7), Guinée (DP/FPA/CPD/GIN/8), Inde (DP/FPA/CPD/IND/9), Kirghizistan (DP/FPA/CPD/KGZ/4), Moldova (DP/FPA/CPD/MDA/3), Myanmar (DP/FPA/CPD/MMR/4), Népal (DP/FPA/CPD/NPL/8), Nigéria (DP/FPA/CPD/NGA/8), Pakistan (DP/FPA/CPD/PAK/9), Palestine (DP/FPA/CPD/PSE/6), Papouasie-Nouvelle-Guinée (DP/FPA/CPD/PNG/6), République dominicaine (DP/FPA/CPD/DOM/6), Somalie (DP/FPA/CPD/SOM/8), Soudan (DP/FPA/CPD/SDN/9), Sri Lanka (DP/FPA/CPD/LKA/9), Ukraine (DP/FPA/CPD/UKR/3) ; ainsi que le descriptif du programme sous-régional pour les pays insulaires du Pacifique (DP/FPA/CPD/PIC/6).

80. Le Conseil d'administration a pris note des demandes de première prolongation d'un an des programmes de pays pour la Guinée équatoriale, le Lesotho, le Libéria, la République arabe syrienne, la République démocratique du Congo et le Soudan du Sud et approuvé la demande de prolongation de 15 mois du programme de pays pour l'Afrique du Sud, la demande de troisième prolongation d'un an du programme de pays pour le Burundi et la demande de troisième prolongation de deux ans du programme de pays pour le Yémen (DP/FPA/2017/13).

Débat consacré à l'UNOPS

XI. Déclaration de la Directrice exécutive et présentation du Plan stratégique pour la période 2018-2021

81. Dans sa déclaration au Conseil, la Directrice exécutive de l'UNOPS a présenté le plan stratégique du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour la période 2018-2021 (DP/OPS/2017/5 et annexes), le projet de budget pour l'exercice biennal 2018-2021 (DP/OPS/2017/6 et annexes), le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget pour l'exercice biennal 2018-2020 (DP/OPS/2017/7) et le rapport statistique annuel relatif aux activités d'achat des organismes des Nations Unies en 2016 (DP/OPS/2017/8). Elle a souligné que le nouveau plan stratégique faisait fond sur l'examen à mi-parcours du plan stratégique pour la période 2014-2017 et avait été établi à l'issue d'étroites consultations avec le Conseil d'administration et les partenaires tant des Nations Unies qu'extérieurs. Conforme au mandat de l'UNOPS, et tenant compte aussi bien de ses compétences de base que des objectifs du développement durable, il était axé sur la prestation de services transversaux concernant l'infrastructure, les achats, la gestion de projets, les ressources humaines et la gestion financière. Plus précisément, trois objectifs y étaient fixés : a) améliorer l'efficacité des services d'appui à la gestion ; b) aider les partenaires à trouver des solutions encore plus efficaces grâce à des compétences techniques spécialisées ; c) contribuer à l'action menée pour exécuter le Programme de développement à l'horizon 2030. L'UNOPS se positionnait à l'avant-garde en matière d'innovation, assurant la liaison avec les acteurs compétents et contribuant à mettre en place, dans de nombreux pays, des centres d'innovation axés sur la révolution technologique.

82. La Directrice exécutive a fait valoir que cette nouvelle stratégie était rendue possible par la solidité financière de l'UNOPS. Le Bureau était constamment en train de remodeler, de réorganiser et d'étendre sa structure et ses services pour répondre à la demande des parties prenantes, mieux servir les organismes des Nations Unies, en particulier s'agissant des programmes relatifs à la paix et la sécurité à l'échelle du système, et atténuer les risques. Il attachait une grande importance à la campagne en faveur de l'égalité des sexes d'ici à 2030, menée à l'échelle du système, et il s'employait à remédier à la sous-représentation des femmes dans son portefeuille opérationnel mondial. Soucieux d'améliorer la qualité de ses projets et d'en multiplier les effets, il collaborait étroitement avec ses partenaires pour en assurer la résilience. Il avait affiné son approche en matière d'achats afin de mettre l'accent sur les politiques d'achat responsable, l'objet étant d'améliorer l'efficacité des opérations d'achat. Le plan stratégique faisait ressortir que l'UNOPS était résolu à améliorer les pratiques d'achat des pays de programme et à accentuer la viabilité des méthodes d'achat pour l'ensemble du système.

83. Les membres du Conseil d'administration se sont félicités du processus consultatif et du dialogue constructif que l'UNOPS avait mis en place pour élaborer le plan stratégique pour la période 2018-2021. Ce dernier, qui établissait des orientations stratégiques viables, faisait fond sur les compétences techniques du Bureau et les enseignements tirés de l'expérience. Le Conseil d'administration a invité l'UNOPS à continuer de diffuser largement ses meilleures pratiques et ses données d'expérience. Il a noté avec satisfaction que le plan stratégique allait dans le sens de l'exécution du Programme de développement à l'horizon 2030, des recommandations issues de l'examen quadriennal de 2016 et de la stratégie du Secrétaire général en matière de réforme. Les membres du Conseil avaient hâte de voir l'UNOPS contribuer activement à la mise en place des réformes prévues et comptaient qu'il trouverait de nouveaux moyens de collaborer avec les organismes des Nations Unies. Ils se sont félicités que le plan stratégique se fonde sur les trois objectifs qui y étaient énoncés et ont accueilli avec satisfaction la décision d'aborder les opérations selon la méthode globale retenue par les organismes des Nations Unies. Ils ont constaté avec intérêt que le plan stratégique mettait l'accent sur le partenariat, en particulier avec les organismes des Nations Unies, ce qui était utile pour accroître l'efficacité et l'efficacités, en particulier au niveau des pays, pour favoriser l'innovation et pour stimuler la prévention.

84. Les délégations, notant avec satisfaction que les ambitieux objectifs de l'UNOPS, tels qu'exposés dans le plan stratégique, faisaient une large place à la problématique hommes-femmes, ont souligné qu'il importait que les femmes participent activement aux activités que le Bureau exécutait sur le terrain et que l'équilibre entre les sexes soit respecté en son sein. Ils ont demandé que cette approche tienne également compte des droits fondamentaux. Elles ont invité l'UNOPS à poursuivre l'action menée pour que les jeunes deviennent des agents du changement et elles ont salué la conclusion de partenariats à cette fin. Les délégations des pays à revenu intermédiaire se sont félicitées de l'appui que l'UNOPS leur apportait par le biais de services propices à la gestion viable des projets, de procédures d'achat optimisées et simplifiées et de moyens destinés à réduire les risques. Les délégations ont invité l'UNOPS à continuer de faire office de catalyseur au regard du financement des projets par les secteurs tant public que privé, à renforcer sa capacité de rendre compte des résultats obtenus, à opter pour des méthodes de financement novatrices et à revoir périodiquement sa politique en matière de recouvrement des coûts et d'établissement des prix.

85. Les délégations se sont félicitées de la solidité financière et de l'excellence de l'UNOPS en matière de transparence, et elles ont souscrit à l'objectif de croissance zéro des produits nets retenu pour l'exercice biennal 2018-2019. Elles ont noté avec

satisfaction que les prévisions de dépenses, présentées sous une forme succincte qui en facilitait le contrôle par le Conseil d'administration, se caractérisaient par leur transparence. Elles ont demandé que la réserve opérationnelle fasse l'objet d'une analyse dans les projets de budget à venir et que les normes d'achat soient harmonisées pour l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement. Des précisions ont été sollicitées concernant les investissements de l'UNOPS destinés à consolider les processus et perfectionner les compétences du personnel, qui devraient être actualisés dans le prochain projet de budget. Les délégations ont invité l'UNOPS à donner suite à la recommandation du CCQAB sur l'évaluation comparative de la performance et à inclure des renseignements détaillés y relatifs dans son prochain projet de budget. Ils ont souligné que le modèle d'autofinancement retenu par l'UNOPS pourrait trouver sa place dans le programme de réforme du Secrétaire général. Les membres du Conseil d'administration, souscrivant résolument au plan stratégique pour la période 2018-2021, attendaient avec un vif intérêt qu'il soit adopté au cours de la session.

86. Répondant aux observations des délégations, la Directrice exécutive a assuré le Conseil d'administration que l'UNOPS continuerait d'étudier les possibilités de resserrer ses liens de collaboration avec les organismes des Nations Unies. L'UNOPS axait son action sur l'exécution du Programme de développement à l'horizon 2030 à l'échelle du système, mais il importait que les organismes des Nations Unies s'emploient à trouver de nouveaux moyens pour en atteindre les objectifs qui y étaient énoncés, que ce soit par la collaboration avec le secteur privé, le partage des risques ou encore l'ouverture à l'innovation. Les technologies de pointe pourraient être fondamentales pour stimuler l'innovation destinée à aider les personnes dans le besoin, à moindre coût et avec un impact plus important. L'UNOPS s'adressait aux jeunes au moyen de jeux vidéo, ainsi que par la musique et par des animations. S'agissant des activités relatives aux infrastructures de son programme pour les villes, il recherchait de nouveaux partenariats pour accentuer la résilience de celles-ci. Par ailleurs, il rendrait compte au Conseil de ses efforts en matière de réforme de la gestion et il s'est engagé à réaliser la parité entre les sexes d'ici à 2030, tant sur le plan interne qu'au sein des divers programmes. Il étudiait activement les moyens dont il disposait, avec ses partenaires, pour mieux servir les petits États insulaires en développement et d'autres pays en première ligne face aux changements climatiques. Enfin, il portait un vif intérêt à la sécurisation de la réserve opérationnelle, qui assurerait une meilleure gestion des risques, ainsi que la solidité de la situation financière, la transparence et l'obtention de résultats tangibles sur lesquels ses partenaires pourraient compter.

87. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2017/26 relative au plan stratégique pour la période 2018-2020.

88. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2017/27 relative au budget de l'UNOPS pour l'exercice biennal 2018-2020.

Débat consacré aux questions communes

XII. Questions financières, budgétaires et administratives

89. La Directrice du Bureau des services de gestion du PNUD a présenté le rapport du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les achats groupés (DP-FPA-OPS/2017/1). Le Directeur du Bureau de l'approvisionnement et des opérations du PNUD, le Conseiller juridique et chef par intérim du bureau de New York de l'UNOPS, ainsi que le Chef du Service des achats du FNUAP ont présenté, sous

l'angle des compétences respectives de leur organisme, les grands axes de leurs domaines d'activité et les grandes conclusions auxquelles ils étaient parvenus.

90. Seul intervenant suite à ces présentations, un membre du Conseil a souhaité savoir si les fonds et programmes se tournaient en priorité vers les sources d'approvisionnement locales (au niveau national), ce qui contribuerait aux programmes de pays, avant de faire appel à des sources extérieures.

91. Répondant à cette question, le Directeur du Bureau de l'approvisionnement et des opérations du PNUD a indiqué que le PNUD collaborait étroitement avec les autorités nationales pour renforcer les capacités des pays concernant la conformité des procédures d'approvisionnement aux normes internationales. Les méthodes variaient d'un organisme des Nations Unies à l'autre et elles étaient souvent fonction des biens recherchés. Conformément à la politique du PNUD en matière d'achats, la catégorie des articles concernés déterminait le mode d'approvisionnement. Ainsi, 70 % à 80 % des achats du PNUD étaient effectués localement, au niveau national, et les articles de toute catégorie d'un montant inférieur à 100 000 dollars pouvaient être achetés localement. Les entreprises locales présentaient un avantage comparatif en termes de prix.

92. Le Chef du Service des achats du FNUAP a indiqué que le Fonds, comme les autres organismes des Nations Unies, recourait aux achats locaux en appliquant les principes et normes d'équité, de transparence et de respect des délais. Les biens locaux présentaient généralement l'avantage d'être rapidement livrés. Le FNUAP y avait surtout recours dans le cadre d'opérations humanitaires, toujours plus nombreuses, où le respect des délais de livraison était essentiel.

93. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2017/28 sur le rapport statistique annuel relatif aux activités d'achat des organismes des Nations Unies en 2016.

XIII. Mesures prises à l'issue de la réunion du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

94. La Directrice exécutive par intérim du FNUAP et le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD ont présenté ensemble le rapport sur la mise en œuvre des décisions et des recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) (DP/2017/37-DP/FPA/2017/12).

95. Un groupe de délégations s'est félicité des mesures qu'avaient prises le PNUD et le FNUAP pour examiner et réaménager, au vu de la situation financière d'ONUSIDA, les processus relatifs au VIH/sida en les reliant aux questions transversales et en ciblant les personnes qui en avaient le plus besoin. Il attendait avec intérêt que lui soit présentée, lors des prochaines réunions du Conseil de coordination du Programme et des futures réunions du Conseil d'administration, une illustration des meilleures pratiques retenues pour dynamiser la mobilisation des ressources.

96. Ce groupe comptait qu'ONUSIDA continuerait de se concerter avec les organismes des Nations Unies sur le terrain, allant ainsi dans le sens des recommandations issues de l'examen quadriennal de 2016 et de la réforme en cours du système des Nations Unies ; ceci, toutefois, exigeait d'améliorer l'efficacité opérationnelle et budgétaire interinstitutions. Le groupe a par ailleurs sollicité des éclaircissements sur la façon dont les dispositifs du PNUD, du FNUAP et

d'ONUSIDA en matière de communication de l'information avaient été remaniés à l'issue de la révision du Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités d'ONUSIDA. Il pensait que, dans son agencement, le rapport aurait dû davantage être axé sur les résultats.

97. Ce même groupe a félicité le FNUAP et le PNUD d'avoir intégré dans leurs activités relatives au sida les questions touchant l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et la santé en matière de sexualité et de procréation, et il s'est déclaré très favorable à ce que le FNUAP, dans le cadre de son mandat, dynamise l'exécution du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Il a accueilli favorablement l'action du FNUAP et du PNUD en faveur de la consolidation des systèmes de santé et il a noté avec satisfaction que les deux organismes avaient fait fond sur les enseignements tirés de la lutte contre le sida au niveau mondial pour s'attaquer à des problèmes sanitaires plus généraux.

98. En ce qui concernait plus particulièrement le FNUAP, le Groupe a demandé des éclaircissements sur la manière dont la répartition des tâches entre le FNUAP et les organismes coparrainant ONUSIDA se ferait au niveau des pays, compte tenu des avantages comparatifs de chacun d'eux. Il attendait avec intérêt les mesures que prendrait le Fonds dans le cadre des prochaines étapes de la mise en œuvre opérationnelle de la Coalition mondiale pour la prévention, et ils se sont félicités de l'action qu'ont menée le FNUAP et ONUSIDA pour remettre la prévention primaire à l'ordre du jour.

99. Une délégation s'est félicitée de l'initiative d'ONUSIDA visant à créer un groupe d'examen mondial. Absolument convaincue que cet organisme devait demeurer à la tête de la lutte contre le sida dans le monde, elle s'est félicitée que le PNUD et le FNUAP intègrent cette lutte dans leurs activités. Elle a noté que le plan stratégique pour 2018-2021, qui allait dans le sens du Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités, faisait d'eux des coparrains d'ONUSIDA.

100. Répondant aux intervenants, la Directrice exécutive par intérim du FNUAP a affirmé que l'étroite concertation entre les organismes des Nations Unies sur le terrain, recommandée à l'issue de l'examen quadriennal de 2016, était le fondement de la programmation conjointe. Ceci passait notamment par la réalisation rapide de bilans communs de pays extensifs, la reconfiguration des processus et la formulation d'une typologie différenciée. Notant que les organisations feraient en sorte que les rapports soient, à l'avenir, davantage axés sur les résultats, elle a souligné que l'objectif principal était d'accélérer le processus afin que le test de dépistage du VIH soit administré à 90 % de la population, que, parmi les personnes séropositives, 90 % suivent un traitement, et que pour 90 % des personnes traitées la charge virale ait été jugulée ou ne soit plus détectable. Pour se répartir les tâches, les partenaires se sont concentrés sur leurs avantages comparatifs. En ce qui concerne la Coalition mondiale pour la prévention, elle a précisé que, dans 10 pays, une évaluation de la prévention devait être réalisée d'ici à la fin de 2017 et que l'objectif de croissance zéro des produits nets donnerait lieu à des consultations au niveau national. S'agissant de la prévention primaire, l'objectif était d'éliminer toute nouvelle infection, ce qui passait par la réforme globale des politiques d'éducation sexuelle ainsi que par la lutte contre les inégalités entre les sexes et contre la stigmatisation.

101. Le Conseiller technique principal du FNUAP, se référant au volet du programme relatif aux adolescents et aux jeunes, a indiqué que plusieurs dispositifs de concertation avec des partenaires tant extérieurs que des Nations Unies étaient en place, grâce auxquels le Fonds s'assurait que les interventions, sans se chevaucher, touchaient ces groupes démographiques. Le resserrement de la coordination avec

des entités autres que des Nations Unies s'était avéré utile. D'ailleurs, le groupe de travail sur la prévention s'employait de la même manière à assurer la coordination à tous les niveaux en vue de toucher les deux autres volets fondamentaux, ceux relatifs aux adolescentes et jeunes femmes, et aux populations à risque. La protection et l'insertion des jeunes au niveau national figuraient parmi les grands axes de l'action du FNUAP.

102. Le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a souligné que la conclusion de partenariats axés sur l'obtention de résultats en matière de développement, au sens large, était une marque distinctive de l'action à venir du PNUD, comme indiqué dans le plan stratégique pour 2018-2021, et en particulier dans le chapitre commun aux organismes des Nations Unies. Les résultats obtenus par le PNUD au titre du Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités seraient présentés en regard du cadre de suivi et d'évaluation du plan stratégique de chaque organisation, tant au niveau mondial qu'à celui des différents pays, et en fonction des indicateurs et des cibles des objectifs de développement durable, ce qui permettrait aux États Membres de suivre les progrès accomplis. Rappelant l'action résolue du PNUD en faveur du renforcement des capacités des partenaires nationaux dans le but de confier la gestion des programmes à des entités nationales, le Directeur du Bureau a insisté sur deux points : a) le fait de quitter précipitamment un pays pour des raisons purement politiques était contre-productif ; b) dans certains pays, la vulnérabilité posait des problèmes particuliers, de sorte que, malgré le renforcement des capacités, le PNUD se voyait contraint de demeurer sur place pour assurer des services essentiels. S'agissant des subventions accordées par le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, le PNUD n'en était plus le principal bénéficiaire dans 26 pays, ce qui montrait qu'il avait réussi à obtenir des résultats tangibles.

103. Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur la mise en œuvre des décisions et des recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) (DP/2017/37-DP/FPA/2017/12) présenté conjointement par le PNUD et le FNUAP.

XIV. Visites sur le terrain

104. Le rapporteur a présenté le rapport de la visite conjointe au Népal de membres du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, ainsi que de ceux du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et du Programme alimentaire mondial (PAM) (DP/FPA/OPS-ICEF-UNW-WFP/2017/CRP.1). Cette présentation a été suivie d'un court métrage y relatif. La Cheffe de la Division de la liaison et de la coordination des bureaux de pays, qui relève du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique du PNUD, a fait une déclaration dans laquelle elle a insisté sur l'importance de la date retenue pour cette visite conjointe et des recommandations auxquelles elle a donné lieu, compte tenu de la réforme en cours du système des Nations Unies ainsi que de la signature récente du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement destinée au Népal.

105. La présentation de la visite conjointe au Népal n'a été suivie d'aucune intervention ni observation des membres du Conseil d'administration.

106. Le Conseil d'administration a pris note du rapport de la visite au Népal effectuée conjointement par le PNUD, le FNUAP, l'UNOPS ainsi que l'UNICEF, ONU-Femmes et le PAM (DP/FPA/OPS-ICEF-UNW-WFP/2017/CRP.1).

XVI. Questions diverses

Allocution du Président du Conseil du personnel du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS ainsi que d'ONU-Femmes

107. Dans sa déclaration au Conseil d'administration, le Président du Conseil du personnel du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS ainsi que d'ONU-Femmes a rappelé que le Conseil du personnel entretenait de bonnes relations de travail et de collaboration avec les administrations des organismes dont il représentait les fonctionnaires. Il a précisé que le Conseil collaborait de près avec le Secrétaire général dans le cadre de l'action que ce dernier menait en vue d'accélérer la réforme de l'ONU. Il a insisté sur le fait que le personnel devait être régulièrement consulté, ceci devant faire partie intégrante du processus décisionnel des organismes. Il a réitéré les préoccupations du personnel concernant un certain nombre de questions, soulignant notamment l'importance de la transparence, du respect des principes de recrutement et de gestion, de l'attribution des contrats appropriés et de l'existence de régimes de rémunération adéquats, du suivi du comportement professionnel et de l'organisation des carrières, ainsi que du respect des principes régissant la fonction publique internationale.

108. Répondant aux observations du Président du Conseil du personnel, la Directrice du Bureau des services de gestion du PNUD, le Directeur de la Division des ressources humaines du FNUAP et le Conseiller juridique et Directeur du Groupe juridique de l'UNOPS, respectivement, ont mis en exergue les bonnes relations de travail que chaque organisation entretenait avec le Conseil et les mesures que chacune d'entre elles s'employait à mettre en place pour remédier aux préoccupations du personnel. Ils ont noté que le personnel était d'une importance cruciale au regard de l'action des organismes et déclaré qu'il était impératif que le dialogue avec le Conseil devait être ouvert et transparent. Ils se sont félicités que le Conseil soit désireux de collaborer avec les organismes pour relever les principaux défis qui se posaient à elles. Ils ont pris note de la position stratégique, ardemment défendue, du Conseil sur le régime de rémunération du personnel recruté sur le plan local lors des délibérations de la Commission de la fonction publique internationale ainsi que lors de discussions avec la Caisse commune des pensions des Nations Unies. En dépit de certains désaccords, le Conseil du personnel et les organismes partageaient une vision commune visant à renforcer les fonds et programmes des Nations Unies.

109. Le Conseil d'administration a pris note de la déclaration du Président du Conseil du personnel du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, ainsi que d'ONU-Femmes.